



## COMMUNIQUE DE PRESSE n° 58/24

Luxembourg, le 21 mars 2024

Information

### **Le Parlement européen et la Cour de justice de l'Union européenne réunis pour leur premier dialogue annuel**

*Forts de la qualité des échanges intervenus lors des discussions ayant porté sur le projet de règlement transférant la compétence préjudicielle de la Cour de justice au Tribunal dans certaines matières spécifiques, le Parlement et la Cour ont choisi de poursuivre leur dialogue sur la base d'une rencontre annuelle consacrée à des sujets d'intérêt commun en lien avec la bonne administration de la justice*

Lors des discussions menées dans le cadre de la proposition de réforme du statut de la Cour de justice de l'Union européenne, qui visait à transférer la compétence préjudicielle de la Cour de justice vers le Tribunal dans certaines matières spécifiques, le Parlement européen et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) ont instauré un dialogue constructif sur le fonctionnement du système juridictionnel de l'Union, lequel s'est révélé particulièrement bénéfique aux fins de l'élaboration du projet de règlement finalement adopté par le Parlement européen le 27 février 2024 <sup>1</sup>, puis par le Conseil le 19 mars 2024.

Eu égard à la qualité et à l'intérêt de ces échanges, le Parlement européen et la CJUE ont souhaité pérenniser ce dialogue, dans le strict respect de la séparation des pouvoirs, en instaurant une rencontre annuelle destinée à examiner la mise en œuvre de la réforme du statut introduite par le projet de règlement et à réfléchir ensemble à d'autres améliorations.


C'est dans ce contexte que s'est tenu le 20 mars 2024, à Luxembourg, le premier dialogue annuel entre le Parlement européen et la CJUE. Dans ce cadre, une délégation de la commission compétente du Parlement, la commission des affaires juridiques (JURI), composée de son président et de députés représentant les différents groupes politiques, a été accueillie par le président de la Cour de justice, lui-même accompagné d'une délégation composée de membres exerçant les fonctions les plus éminentes au sein de la Cour de justice et du Tribunal.

Ce premier dialogue a été l'occasion pour les deux institutions de jeter les bases des rencontres à venir, qui se tiendront désormais chaque année et au cours desquelles seront abordées des questions d'intérêt commun.

Ces questions pourraient porter, en particulier, sur la perception, par les citoyens européens, de la justice et du respect de l'État de droit, sur toute amélioration susceptible d'être apportée au fonctionnement du système juridictionnel de l'Union ou encore sur des thématiques juridiques d'actualité, dans le strict respect de l'indépendance et de l'impartialité de la justice.

Grâce à l'instauration de ce forum annuel d'échanges et de discussions, le Parlement européen et la CJUE disposent désormais d'une enceinte favorisant le dialogue constant entre deux institutions dont les missions complémentaires, qui se situent au cœur de la démocratie européenne, concourent chaque jour au rapprochement entre la justice et les citoyens européens.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse : Amanda Nouvel  (+352) 4303 2524.

Restez connectés !



<sup>1</sup> [Résolution législative du Parlement européen](#) du 27 février 2024 sur le projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne.